



CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE

DE

SEANCE DU MARDI 10 JANVIER 2023 A 19 H

DEMI-QUARTIER

HAUTE-SAVOIE

PROCES VERBAL

PRESENTS: Mesdames et Messieurs : Stéphane ALLARD, Maire, Pierre SOLLE, Sandrine LOMBARD-DONNET, Bertrand MARIN-LAMELLET, Adjoints, Gaspard CHATELLARD, Jean-Pierre SOCQUET, Catherine CABROL (à partir de 19 H 20), Céline GACHET, Catherine MONGET, Jérémie MARIN (à partir de 19 H 10), Marie-Laure GAIDDON, Muriel MORAND.

EXCUSES: Monsieur Pascal BRONDEX (pouvoir à Monsieur Stéphane ALLARD), Monsieur Jérémie MARIN (jusqu'à 19 H 10), Madame Catherine CABROL (jusqu'à 19 H 20).

ABSENTE: Madame Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER-BUFFET.

Monsieur Gaspard CHATELLARD a été élu secrétaire de séance.

Ouvrant la séance, Monsieur le Maire présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année aux membres du Conseil Municipal, qui approuvent ensuite à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 6 décembre 2022.

Le Conseil Municipal :

1. **APPROUVE** les tarifs du service de l'eau à compter de l'année 2023, sans les augmenter, mais en changeant les modalités de recouvrement. Les abonnés ne recevront plus qu'une seule facture par année, qui sera éditée après les relevés de compteurs, soit entre septembre et octobre ;
2. **ACCEPTE** l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2023 dans la limite du quart des dépenses réalisées en 2022, et ce, avant le vote des budgets primitifs 2023 du budget général et du service de l'eau ;
3. **SOLLICITE** une aide financière de 57 000 € auprès de la CCPMB pour la réalisation de 14 logements BRS à la Vagère, dans le cadre du Plan Local de l'Habitat II ;
4. **AUTORISE** Monsieur le Maire à ester en justice au titre des procédures intentées par les Consorts PERINET dans l'affaire du chemin de la Côte Pugin, et **DESIGNE** la SELARL CAP - CONSEIL AFFAIRES PUBLIQUES, pour représenter et assister la Commune devant les juridictions judiciaires de premier et de second degré ;
5. **COMPLETE** la délibération n° 2017-29 du 16 mars 2017 en intégrant une part « IFSE régie » dans le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel ;
6. **PREND** connaissance des informations suivantes :

- Du lancement de la consultation des travaux de création de réseaux AEP et eaux usées et de mise en souterrain des réseaux basse tension entre Maison Neuve et Beauregard, ainsi que des négociations en cours avec les propriétaires concernés par le passage des canalisations ;
- Du contentieux d'urbanisme avec Madame Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER BUFFET, suite à un refus de permis de construire, rappelant la politique que les élus de la Collectivité entendent mener en matière de constructions agricoles ;
- Des travaux de l'église Saint-Jean Baptiste ;
- Des négociations en cours pour la vente du terrain situé « à la Vagère », auprès de l'OPH qui se substituerait à la société IDEIS ;
- De la ressource en eau potable actuelle, suite à la sécheresse de l'été dernier ;
- Des problèmes rencontrés au sein du club des sports de Megève ;
- Du succès du premier marché de Noël du 11 décembre 2022, organisé aux abords de la Mairie ;
- Du projet de l'association « la Sabaudia » d'organiser le 16 septembre 2023 une étape sur le territoire de la Commune, dans le cadre d'une manifestation de solidarité ;
- De la proposition d'attribution du logement vacant dans le bâtiment communal situé 1159 route du Feug à Combloux ;
- De remerciements et des vœux adressés par les administrés et institutions au Conseil Municipal ;
- De la candidature de Monsieur Gaspard CHATELLARD au poste de directeur technique de l'ESF de la Princesse, qui tenait à en informer l'Assemblée dans un souci de transparence ;
- De l'Etat-Civil et des autorisations d'urbanisme délivrées à la date du 10 janvier 2023 ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30.

Le Maire,

Stéphane ALLARD.



Le secrétaire de séance,

Gaspard CHATELLARD.